



DECISION N° 2023 - 230

**Accord cadre à bons de commande - Maintenance
des onduleurs de la Ville**

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

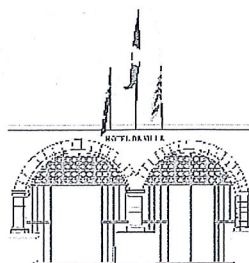
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix unitaires révisables, il convient de conclure un accord-cadre concernant la maintenance des onduleurs de la Ville.

Afin d'assurer la sécurité des installations informatiques de la Ville et de maintenir l'électricité sur les sites sensibles, la DMPB a proposé le renouvellement du contrat de maintenance des onduleurs suite au désistement du titulaire dans l'incapacité de maintenir le prix à cause de la forte hausse du tarif des batteries.

Compte tenu de la difficulté de chiffrer avec précision les quantités de batteries qui seront réellement remplacées, ce marché sera de type « accord cadre à bon de commande » sans minimum avec 25000 euros maximum.

Ce marché est un contrat de type P2, il inclut la maintenance préventive et corrective.

La durée d'exécution de ce marché est fixée à 1 an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans.



L'estimation est de 6 000 € HT par an pour la maintenance et de 12 000 € HT par an pour le remplacement des batteries.

Le 13 janvier 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 27 janvier 2023 à 17 h.

Pour cette consultation, 2 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation est de 18 000 € HT par an, et la moyenne des offres est de 26 265, 63 € HT par an.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient : 60 %,
- délai d'intervention : mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient: 20 %,
- valeur technique : mode de calcul (1-note/10) x coefficient : 20 %.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- RIVAGROUP, ZA Les Soledas – 5 rue du Thym, 66600 Rivesaltes, pour un montant de 26 265, 63 € HT, un délai d'intervention d'1 heure et une note de 10/10.

ARTICLE 2 :

En application de l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, le candidat non retenu, a été avisé par courrier en date du 10 février 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **03 MARS 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230303-169480-AU-1-1**

Accusé reçu le : **03 MARS 2023**

Affiché le : **03 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



Maintenance des onduleurs de la Ville de Perpignan

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Direction

DMPB

EGE

N° de consultation MARCO:

23DMPB02

TYPE DE PROCEDU RE

Procédure adaptée

Marché de:

Service

Date de publication:

13/01/2023

Date limite de réception des offres:

27/01/2023

Nombre de lots et intitulés des lots:

lot 1

Onduleurs

Nombre de plis reçus

lot 1

2 plis

Date ouverture des plis:

27/01/2023

Candidatures non admises:

Aucune

PERPIGNAN, LE 03 MARS 2023

Pour le Maire,
Délégué



François DUSSAUBAT

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Maintenance des Onduleurs de la ville de Perpignan (Maintenance et remplacement des batteries)

Opération	Maintenance des Onduleurs de la ville de Perpignan (Maintenance et remplacement des batteries)					
Lot n°01	Onduleur	Estimation € HT	18 000 HT			
Critères de sélection	Prix	coefficient :	60%			calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6
	Délai	coefficient :	20%			calcul : (délai/délai max) x 0,2
	Valeur technique	coefficient :	20%			calcul : (1-note/10) x 0,2
1) Prix						
CANDIDATS	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)		Montant des Offres € HT			Note pondérée
RIVAGROUP	24 131,52	24 131,52				calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6 0,551
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	28 399,73	28 399,73				0,649
	Moyenne des Offres :	26 265,63				

2) délai		Délai 2 heures maximum				Note pondérée
CANDIDATS	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification			0%	
RIVAGROUP	1,00	1,00				0,100
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	1,00	1,00				0,100

3) Valeur technique (notes à motiver onglet suivant)

CANDIDATS	Critères				NOTE	Note pondérée
	CRITERE 1 : Moyens humains affectés à ce contrat et Organisation mise en place pour assurer les opérations de maintenance (note sur 8)	CRITERE 2 : Respect du délai d'intervention annoncé dans l'acte d'engagement (note sur 12 points)	CRITERE 3 : fiabilité mise en œuvre pour informer la division EGE de l'exécution des opérations de maintenance et de dépannage (note sur 12 points)	CRITERE 4 : Présentation des moyens de sécurité et d'hygiène envisagés pour ce marché (ballissage, nettoyage...) (note sur 8 points)		
RIVAGROUP	8,00	12,00	12,00	8,00	40,00	10,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	8,00	12,00	12,00	6,00	38,00	9,50
						0,000
						0,010

Vérification des offres:

Aucune erreur constatée (calcul, erreur matérielle...)

Aucun candidat a été interrogé afin de confirmer le montant de son offre après vérification

Offres suspectées d'être anormalement basses: Aucun candidat interrogé sur une offre suspectée d'être anormalement basse

Offres irrégulières, Inacceptables ou inappropriées: Aucune offre irrégulière, Inacceptable ou inappropriée

Conclusion: Aucune offre irrégulière, Inacceptable ou inappropriée

Déroulement de la négociation:

aucune négociation

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais : aucune interrogation des candidats sur les délais

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Valeur technique	Classement	Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délai	Classement				
RIVAGROUP	0,551	1	0,100	1	0,000	1	0,651	1
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	0,649	2	0,100	1	0,010	2	0,759	2

Proposition : La société RIVAGROUP au vue des données ci-dessus, est désigné 1er

Signature du directeur
L'Adjoint au Directeur,
Signature du Maire, Adjoint Délégué

Frédéric SAU

Jacques PALACIN

L'analyse a été réalisée au regard :
 du mémoire technique
 du cadre de mémoire technique

X
X

LOT	commentaire	Note	commentaire	Note	commentaire	Note	commentaire	Note	Note
1	<p>ENTREPRISES</p> <p>Les moyens humains sont basés sur la commune de Rivesaltes, composés d'1 chef de projet, un responsable administratif, un responsable technique, 4 techniciens. Un planning de maintenance préventive et corrective, un planning annuel d'intervention sera établi conjointement avec la maîtrise avec engagement du suivi du tableau de maintenance et réalisation des essais en charge des relevés des paramètres du moteur, un test de décharge de batterie. Les étapes de visites sont développées dans le dossier.</p>	8	<p>CRITERE 2 : Respect du délai d'intervention annoncé dans l'acte d'engagement (note sur 12 points)</p>	12	<p>CRITERE 3 : Interopabilité mise en œuvre pour faciliter la division EGE de l'exécution des opérations de maintenance et de dépannage (note sur 12 points)</p>	12	<p>CRITERE 4 : Présentation des moyens de sécurité et d'hygiène envisagés pour ce marché (balisage, nettoyage...) (note sur 8 points)</p>	8	40,00
1	<p>ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE</p> <p>Les moyens humains affectés au contrat sont tous basés à Perpignan composés d'1 Chargé d'affaires, 1 Conducteur de travaux, 6 Techniciens qualifiés et formés suivant disponibilité et planning, 1 Assistante administrative, 1 Technicien Bureau d'étude</p>	8	<p>Il est prévu un délai d'intervention de 1 heure maximum, 24h/24h 7/7 jours</p>	12	<p>La traçabilité des interventions correctives et préventives est assurée par une GMAO «(TWIKAM)», un accès au portail client sera mis à disposition à la division GEC pour faciliter l'accès aux rapports de clôture d'intervention, Celle GMAO permettra la saisie et la traçabilité de toutes les demandes d'intervention.</p>	12	<p>Le dossier comporte des informations sur les équipements de protection individuelle, équipement spécifique par rapport aux sites, les mesures prises pour la protection contre les poussières, la protection du milieu naturel, la maîtrise des déchets (boîtes, filtres à air, les actions menées contre les nuisances sonores, les nettoyeurs et enlèvement des déchets.</p>	6	38,00